



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de rétention

Question écrite n° 51600

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de bien vouloir lui indiquer le nombre de places en centre de rétention administrative en France le 26 novembre 2003, et ce, par centre de rétention.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité que le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales lui indique le nombre de places disponibles dans chaque centre de rétention administrative au 26 novembre 2003, date de l'entrée en vigueur de la loi n° 2003-119 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité. Avec une capacité totale de 792 places de rétention, le tableau ci-dessous présente, centre par centre, la situation :

Nombre de places en CRA au 26 novembre 2003

LOCALISATION DU CRA	GESTION	CAPACITÉ théorique (nb de places)
Bobigny	Sécurité sociale	52
Bordeaux	Sécurité publique	24
Coquelles	DCPAF	79
Geispolsheim	Gendarmerie	18
Hendaye	DCPAF	15
Le Mesnil-Amelot	Gendarmerie	68
Lesquin	DCPAF	21
Lyon-Satolas	DCPAF	78
Marseille	DCPAF	48
Nanterre	Sécurité publique	26

Nantes	Sécurité publique	10
Nice	Sécurité publique	68
Paris	Sécurité publique	200
Rivesaltes	Gendarmerie	18
Rouen	Sécurité publique	6
Saint-Louis	DCPAF	8
Sète	DCPAF	22
Toulouse	Sécurité publique	25
Versailles	Sécurité publique	6
Total		792

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51600

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9138

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1948